REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2021

Commune de PAULHAN

Nº 2021/03/10

Date de la convocation	15/03/2021
	<u>Votes</u> : 25
Présents: 21	Pour : 25
Absents: 02	Contre: 0
Représentés: 04	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM. VALERO Claude, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents: MM. DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mme DAVIT Hélène

- Mr BAILLEUX-MOREAU Yves à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mme LABORDA Véronique
- Mme CAPELLE Lactitia à Mme GAVINET Isabelle

Objet : Adoption d'une convention temporaire de locaux communaux

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Mission Locale Jeunes (MLJ) souhaite organiser des sessions Garantie Jeunes sur la commune tout le long de l'année 2021 dans les locaux de la salle Brassens, sis 72 cours National.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20210322-2021-03-10-DE Date de télétransmission : 24/03/2021 Date de réception préfecture : 24/03/2021 A ce titre, une convention doit être conclue avec l'association « Mission Locale Jeunes » représentée par Marie PASSIEUX, présidente pour définir les modalités pratiques.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte la convention avec l'association « Mission Locale Jeunes », représentée par Marie PASSIEUX, présidente,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le:

Transmis au représentant de l'Etat le :